



Syndicat Mixte Sambre Mobilités

4 Avenue de la Gare
CS 10159
59605 MAUBEUGE Cedex

Extrait du registre des délibérations du comité syndical

Séance du : 24 juin 2026 Date de la convocation : 17 juin 2026 Affichage ordre du jour : 17 juin 2026 Délibération : n° 56/2026 Objet : Mise en œuvre du projet « Tous en Selle » dans le cadre du programme européen INTERREG VI - CROSS4MOBILITY et la demande de financements FEDER.	Nombre de délégués en exercice : 26 Nombre de délégués présents : 18 Nombre de votants : 19 dont 1 pouvoir
--	---

Le comité syndical s'est réuni le 24 juin 2026 à 17h30 au siège de Sambre Mobilités, 4 avenue de la Gare à Maubeuge, sous la présidence de Benoît COURTIN, Président du syndicat mixte Sambre Mobilités.

Etaient présents :

CAMVS : Délégués titulaires : BEAUQUEL Arnaud, BECQUET Gilles, BOUCHEZ Sébastien, BOUILLIEZ Alain, BOUNOUA Boufeldja, CHABOT-Pascal, COURTIN Benoît, DAMIENS Ludovic, DUPONT Claude, DURIEUX Jean, GUILLAUME-MAINGUIN Serge, JALLAY Albert, LEBRUN Annick, MASCAUT Corinne, MILLE Yvon, PAREE Alexandre, PÉCHER Thérèse, PIEGAY André, POURBAIX Hervé, ROMBEAUT Jean-Pierre, ROSIER Ghislain, SILVA Olivier, THURETTE Jacques, YAHIAATENE Karim, ZELANI David.

CAMVS : Délégués suppléants : ASCONE Guiseppe, BARSOUM Marc, BOUGHAZI Abdoullah, CORBEAUX Didier, DELHORS Anne, DEVILLERS Sylvie, DUVEAUX Michel, FUENTES Sylvie, GEORGES Hugo, GOBINET-STOUPY Kathia, LEDUC Patrick, LEFERME Daniel, LEMAIRE Laurence, LEMAITRE Jean-François, LOCOCCIOLO Emmanuel, MASOLINI Bruno, PAQUE Jeannine, PETIT Vincent, PIETTE Fabrice, RIFFE Laurent, TONDEUR Pierre, TRIGAUT Michel, VAN CAUWENBERGE Aude, WAVRIN Antoine, WILMOTTE Stéphane

Délégués de la CAMVS ayant donnés pouvoir : JALLAY Albert à LEBRUN Annick.

Communauté de Communes du Pays de Mormal (CCPM) : Délégué titulaire : CAUDRELIER Amandine

CCPM : Délégué suppléant : DELRUE Valérie

Secrétaire de séance : LEBRUN Annick

Mise en œuvre du projet « Tous en Selle » dans le cadre du programme européen INTERREG VI - CROSS4MOBILITY et la demande de financements FEDER.

Exposé :

Dans le cadre du programme de coopération transfrontalière INTERREG VI France-Wallonie-Vlaanderen, le projet CROSS4MOBILITY, établi sur la période 2024-2028, réunit plusieurs partenaires français et belges autour du développement de mobilités plus durables, intelligentes et partagées à l'échelle du territoire transfrontalier. Sambre Mobilités fait partie des opérateurs engagés dans ce programme

À ce titre, le syndicat porte notamment la réalisation d'un pôle de rabattement multimodal transfrontalier (PRMT) sur la commune de Bettignies, le long du futur axe de car express Maubeuge-Mons. Abordant

désormais la phase travaux, le projet nécessite un ajustement du budget prévisionnel afin d'intégrer des dépenses d'ingénierie et de suivi administratif. Le coût prévisionnel actualisé du projet est ainsi porté à 316, 161.78 € HT.

En complément de cette opération, Sambre Mobilités souhaite développer le service « Tous en Selle », inspiré du dispositif déployé par MOBILESEM en Belgique dans ce même programme transfrontalier. Ce service vise à encourager les déplacements domicile-travail à vélo grâce au prêt gratuit de vélos à assistance électrique auprès d'employeurs publics et privés volontaires.

Répondant aux ambitions du Schéma Directeur Cyclable et Piétonnier, et s'inscrivant pleinement dans le Plan de Déplacements Urbain de la Sambre, ce service a pour objectif de promouvoir l'usage du vélo à assistance électrique pour les trajets domicile-travail, en mettant gratuitement à disposition des employeurs publics et privés volontaires une flotte de vélos à assistance électrique et leurs équipements associés, afin de permettre aux salariés de tester de nouvelles pratiques de mobilité plus durables et d'offrir une solution de mobilité flexible et écologique. Cette période de test pourra, le cas échéant, être prolongée par une location longue durée en faisant appel au service Vélo&Go, trouvant ainsi une complémentarité entre les deux services et contribuant plus efficacement aux changements de comportement. Ce projet prévoit notamment :

- l'acquisition d'une flotte de 24 vélos à assistance électrique ;
- l'achat et l'aménagement d'un véhicule utilitaire dédié ;
- la mise en place d'un service de maintenance ;
- des actions d'animation, de communication et d'accompagnement des entreprises.

Le coût prévisionnel du projet « Tous en Selle » (investissement et fonctionnement de 2 ans) est estimé à 192 000 € HT, avec un financement FEDER sollicité à hauteur de 60 %, soit 115 200 €. Ce projet répond ainsi aux ambitions du module 6, portant sur l'incubation de nouvelles pratiques de mobilité.

Compte tenu de l'intérêt de ces opérations pour le développement des mobilités actives, la réduction de l'usage de la voiture individuelle et le renforcement des coopérations transfrontalières, il est proposé au Comité syndical d'autoriser la mise en œuvre du projet « Tous en Selle » ainsi que la sollicitation des financements complémentaires mobilisables dans le cadre du programme INTERREG VI France-Wallonie-Vlaanderen.

En synthèse, le besoin de financement nécessaire à la réalisation de ces deux projets s'élève à 304.897, 07 €, correspondant à 60% des dépenses éligibles. Au regard de la subvention déjà accordée pour le PRMT de Bettignies à hauteur de 259.200,00 €, le besoin complémentaire s'élève à 45.697, 07 €.

Le comité syndical du syndicat mixte Sambre Mobilités :

- Vu le code général des collectivités territoriales ;
- Vu les statuts du Syndicat mixte Sambre Mobilités ;
- Vu le Plan de Déplacements Urbain de la Sambre approuvé en 2019, et son Schéma Directeur Cyclable et Piétonnier ;
- Vu le service Vélo&Go qui offre la possibilité de location longue durée d'un vélo à assistance électrique ;
- Vu le programme de coopération INTERREG VI France-Wallonie-Vlaanderen et le projet transfrontalier CROSS4MOBILITY ;
- Vu l'attribution d'une subvention à hauteur de 259 200 € pour la réalisation d'un pôle de rabattement multimodal à Bettignies dans le cadre du module 5,
- Vu le projet du service Tous en Selle, s'intégrant au module 6,

- Vu la présentation du projet de délibération en réunion du bureau du Syndicat Mixte Sambre Mobilités en date du 17 juin 2026,

Et sur proposition de M. le Président,

Considérant :

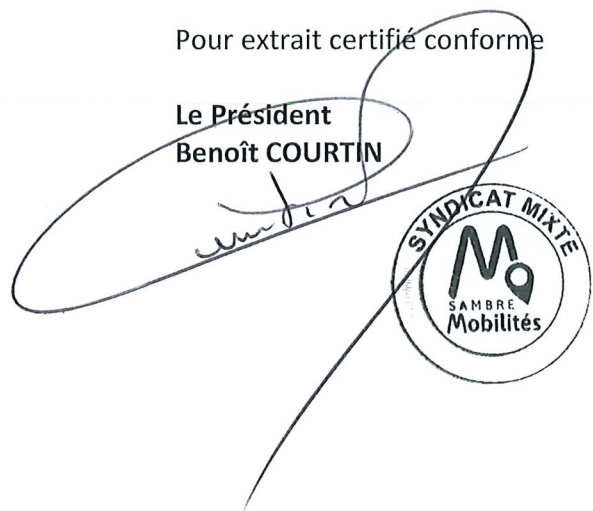
- La nécessité d'ajuster le budget prévisionnel du projet de pôle de rabattement multimodal transfrontalier de Bettignies et de l'intérêt du projet « Tous en Selle » pour le développement des mobilités durables et actives sur le territoire, complémentaire au service déjà existant Vélo&Go,
- La nécessité de mobiliser des financements pour la réalisation de ce projet,
- Le besoin complémentaire de financements issus du programme INTERREG VI France-Wallonie-Vlaanderen, à hauteur de 45 697.07 €, correspondant à 60% des dépenses éligibles,

Le comité syndical, après en avoir délibéré et à l'unanimité des membres présents ou représentés,

- **AUTORISE** M. le Président à solliciter l'aide financière complémentaire du programme INTERREG VI France-Wallonie-Vlaanderen (financement FEDER) à hauteur 45 697.07 € représentant 60% des dépenses éligibles pour la réalisation du projet de PRMT de Bettignies et du service *Tous en Selle*,
- **AUTORISE** le président à mettre en œuvre le service *Tous en Selle* dès l'obtention des financements et de prévoir les crédits nécessaires au budget,
- **AUTORISE** le président à signer tout document lié à cette demande de financement, y compris tout ajustement du plan de financement,
- **CHARGE** M. le Président de transmettre la présente délibération, au contrôle de légalité exercé par les services de l'Etat et aux services instructeurs du programme INTERREG VI France-Wallonie-Vlaanderen.

Pour extrait certifié conforme

Le Président
Benoît COURTIN

A large, stylized signature in blue ink is written over the text 'Le Président Benoît COURTIN'. To the right of the signature is a circular stamp. The stamp has a double border. The outer ring contains the text 'SYNDICAT MIXTE' at the top and 'SAMBRE Mobilités' at the bottom. In the center of the stamp is a large, stylized letter 'M'.

Le Président,

- Certifie le caractère exécutoire de cet acte,
- Informe que celui-ci peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir auprès du tribunal administratif de Lille dans un délai de deux mois à compter de l'obtention de ce caractère exécutoire. Le tribunal administratif peut être saisi par l'application informatique « Télérecours citoyens » accessible par le site Internet www.telerecours.fr